

DECRET N° 2011-772 du 30 novembre 2011

Chargeant **Monsieur Jean-Michel ABIMBOLA**,
Ministre délégué auprès du Président de la République,
Chargé de l'Economie Maritime, des Transports Maritimes
et des Infrastructures Portuaires.
de l'intérim de Monsieur **Didier APLOGAN DJIBODE**,
Ministre de la Jeunesse des Sports et Loisirs
pour compter du 29 Octobre 2011

**Le Président de la République,
Chef de l'Etat,
Chef du Gouvernement.**

- Vu la loi n°90-032 du 11 décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin ;
Vu la proclamation le 29 mars 2011 par la Cour Constitutionnelle des résultats définitifs de
l'élection présidentielle du 13 mars 2011 ;
Vu le décret n° 2011-500 du 11 Juillet 2011 portant composition du Gouvernement ;

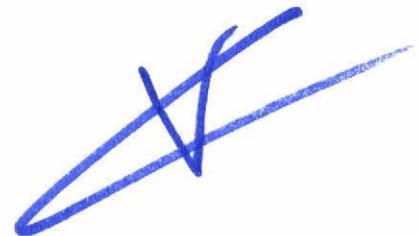
DECRETE :

Article 1^{er} : Pour compter du 29 Octobre 2011, Monsieur **Jean-Michel ABIMBOLA**,
Ministre délégué auprès du Président de la République, Chargé de l'Economie Maritime, des
Transports Maritimes et des Infrastructures Portuaires est chargé de l'intérim de Monsieur **Didier
APLOGAN DJIBODE**, Ministre de la Jeunesse des Sports et Loisirs pendant son absence.

Article 2 : le présent décret sera publié au Journal Officiel.

Fait à Cotonou, le 30 novembre 2011

**Le Président de la République,
Chef de l'Etat,
Chef du Gouvernement,**



Dr Boni YAYI

*Ampliations : PR 10 - AN 6 -CC 2 -CC 2- CES 2 -HAAC 2-MDN 2- PM/CCAGEPPPDDS 4- SGG4 -Autres
ministères 26*